

# Les dispositifs de formation continue des professeurs de Technologie en Alsace

Yves PARRIAT  
IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles

Quatre dispositifs spécifiques sont institués.

## Premier dispositif : *la formation pour tous en bassin*

- Il bénéficie à tous les enseignants, titulaires et contractuels, des secteurs public et privé, soit environ trois cents personnes.
- Pour ce dispositif, les différents collèges de l'académie ont été distribués entre treize bassins (voir Figure 1 page 2). Cette répartition a été mise au point par Guido Della Rocca (*Collège Jean Mermoz de Wittelsheim, chargé de mission de soutien au corps d'inspection*), de façon à équilibrer grosso modo le nombre des stagiaires. Sur la carte ci-jointe, qu'il a conçue et réalisée, une couleur propre a été donnée à chaque bassin et aux collèges qui lui sont rattachés. Dans le cas particulier de Strasbourg (incluant Achenheim), les collèges sont répartis dans trois bassins, selon le nombre indiqué dans la case de couleur.
- Dans chaque bassin, l'un des collèges joue le rôle de **Collège Ressource en Technologie** (CRT). Chaque CRT est indiqué sur la carte par une bulle de couleur pointant vers lui, avec le nom de son animateur, les coordonnées et le numéro repère du bassin.
- L'**animateur** du CRT se charge d'animer les demi-journées de formation auxquelles viennent tous les professeurs du bassin, soit trois demi-journées en 2020-2021. Il utilise pour cela les ressources pédagogiques constituées l'année précédente par un **groupe d'ingénierie de formation** d'une trentaine de professeurs, qui est réuni une à deux fois par an. Les treize animateurs de bassin sont regroupés en équipe. Elle est réunie trois fois par an, de façon à s'approprier les ressources, à mailler le réseau d'échanges et à remonter les besoins du terrain.
- Les ressources pédagogiques de formation sont déposées par les membres du groupe d'ingénierie sur un espace numérique TRIBU administré par Philippe Mayer (*Collège Robert Schuman de Benfeld, chargé de mission de soutien au corps d'inspection*), qui rédige également la lettre mensuelle de technologie de l'académie « Num-Techno » dans le cadre de sa mission de IAN et met à jour le site académique avec Jean Gilger (*Collège Robert Schuman de Saint Amarin*). Les ressources sont portées sur Magistère par Patrick Oliger (*Collège Victor Hugo de Colmar*).

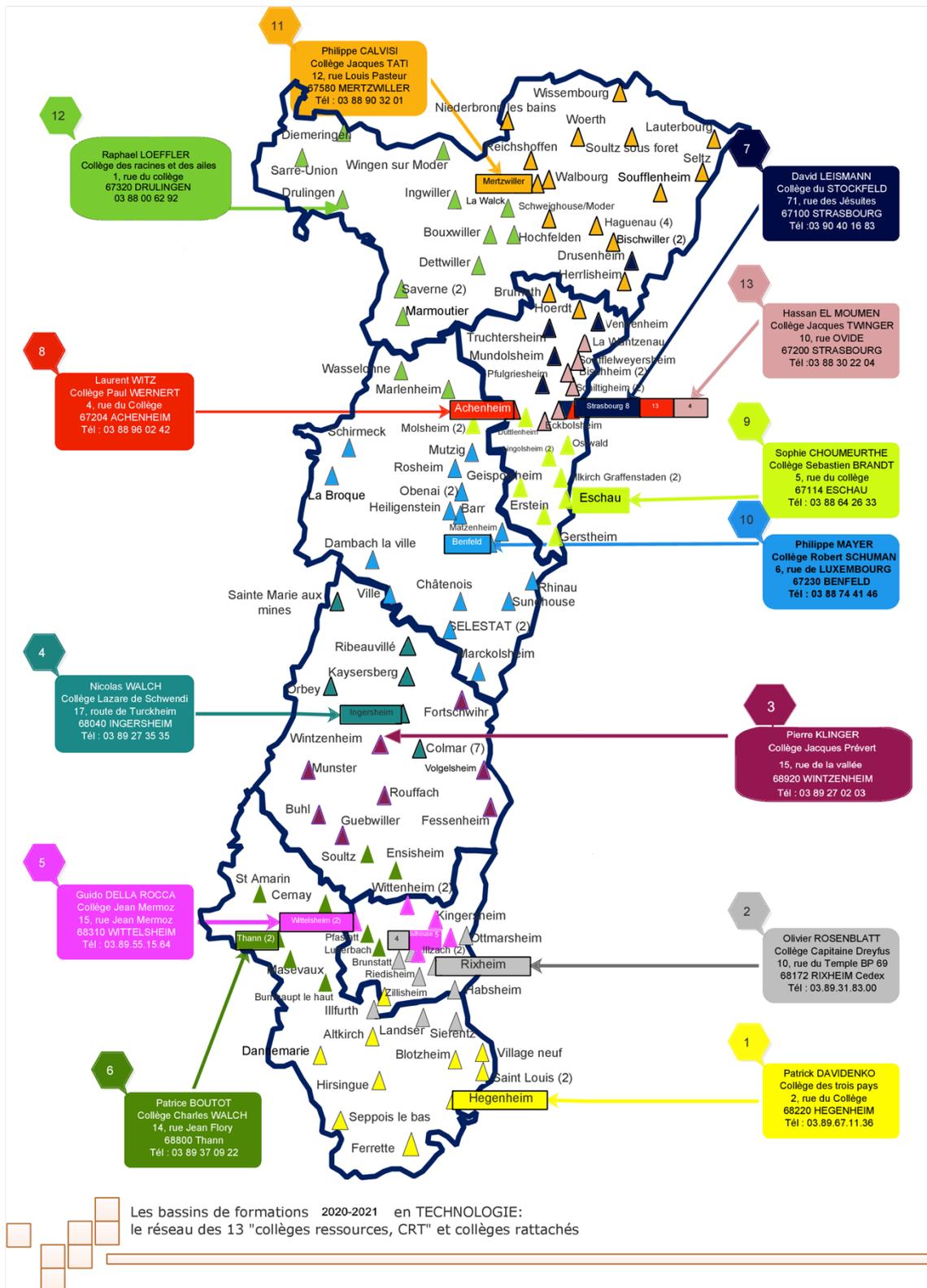


Figure 1: Carte des collèges répartis en treize bassins rattachés à un CRT

### **Deuxième dispositif : la formation à inscription individuelle du PAF en Technologie.**

- Il bénéficie à une sélection de professeurs qui se sont inscrits en candidature individuelle au PAF. Ils ont été retenus sur proposition du corps d'inspection par la DAFOR en fonction principalement de la priorité de leurs vœux.
- 4 thématiques de formation d'une journée ont été retenues en 2020-2021. Ce sont des formations programmées l'année précédente, qui n'ont pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire. Elles ont été préparées par des professeurs volontaires, qui assureront chacun la formation d'un groupe d'une quinzaine de stagiaires. Les formations auront lieu en général dans les collèges de ces formateurs.

### **Troisième dispositif : la formation spécifique des contractuels.**

- Il bénéficie aux seuls professeurs contractuels, qui ont été retenus sur proposition du corps d'inspection par la DAFOR en fonction des besoins identifiés.
- Deux professeurs se chargent d'assurer leur formation méthodologique de base, à raison d'une journée et demie. Les formations se déroulent dans le collège des formateurs.

### **Quatrième dispositif : la formation à distance.**

- La plateforme Magistère permet de suivre à distance les parcours de formations portant sur les mêmes thématiques que celles traitées en CRT au fil des années. C'est un espace d'échanges et d'auto-formation modéré en technologie par Patrick Oligier. Il répond aux besoins immédiats des enseignants. La plateforme est accessible par le lien suivant :

<https://magistere.education.fr/ac-strasbourg/course/view.php?id=2443&section=20>

En dehors de ces quatre dispositifs dédiés à la Technologie, les professeurs ont également la possibilité de s'inscrire à d'autres formations du PAF, ainsi qu'aux actions de la Maison pour la Science en Alsace.

Il est recommandé de consulter régulièrement les liens suivants :

- Le site de la technologie :  
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/technologie/>
- MAGISTERE (Utiliser le login et le mot de passe de la messagerie) :  
<https://magistere.education.fr/ac-strasbourg/>

Et de s'abonner à la liste de diffusion des professeurs de technologie de l'académie pour recevoir la lettre mensuelle « Num-Techno » :

[https://listes.ac-strasbourg.fr/wws/info/les\\_professeurs\\_de\\_technologie](https://listes.ac-strasbourg.fr/wws/info/les_professeurs_de_technologie)